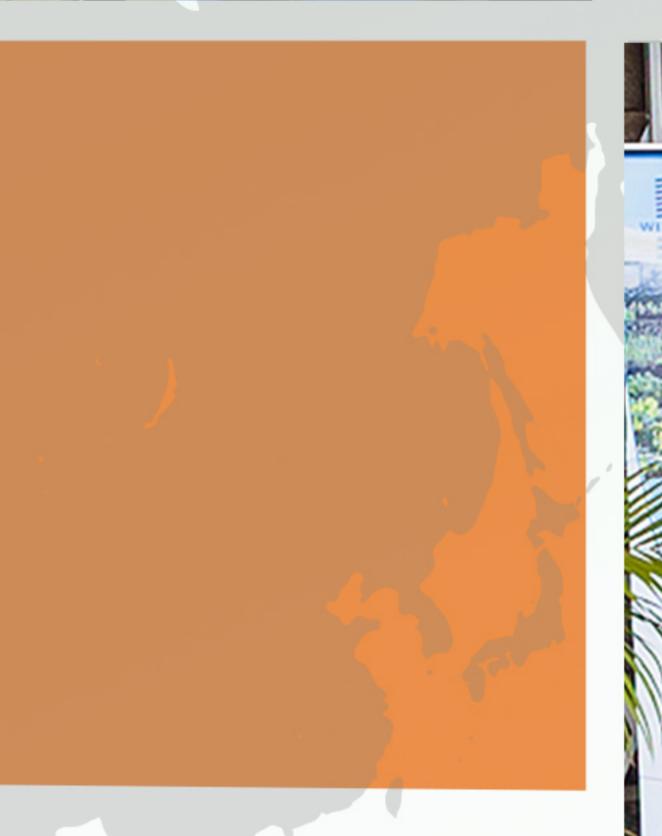


# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

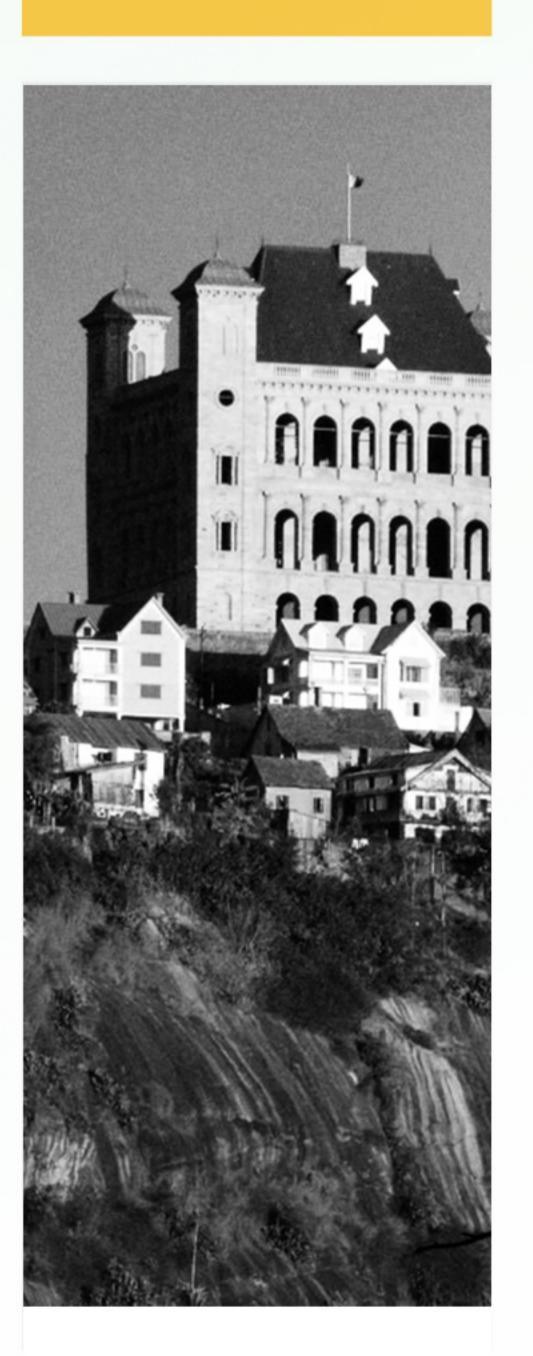












# SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	
<ul><li>1.1. Rappel</li><li>1.2. L'OMAPI</li><li>1.3. L'OMAPI et la propriété industrielle dans le monde</li></ul>	2 2 2
II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
<ul><li>2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI</li><li>2.2. Information du public</li><li>2.3. Promotion de la propriété industrielle</li></ul>	4 4 4
III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	
<ul><li>3.1. Les inventions</li><li>3.2. Les dessins ou modèles industriels</li><li>3.3. Les marques</li><li>3.4. Les noms commerciaux</li></ul>	6 12 15 22
IV. DOCUMENTATION-INFORMATION -COMMUNICATION	
<ul> <li>4.1. Documentation</li> <li>4.2. Informations</li> <li>4.3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation</li> <li>4.4. Formation sur la propriété industrielle</li> <li>4.5. Participations à des réunions ou manifestations économiques</li> </ul>	26 26 27 28 30
V. LES RELATIONS INTERNATIONALES	32
V. LEGINELY (INCINCTIVIDITY LEED	02
VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE	33
<ul> <li>6.1. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :</li> <li>6.2. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à industrielle</li> <li>6.3. Suivi des affaires en litige</li> </ul>	la propriété
ANNEXE ARREVIATIONS	37 41

#### I. INTRODUCTION

#### 1.1. Rappel

Il convient de rappeler que la *propriété industrielle* est l'une des branches de la *propriété intellectuelle* dont l'autre branche est la *propriété littéraire et artistique* communément connue sous l'appellation de *droit* d'auteur.

#### 1.2. <u>L'OMAPI</u>

L'Office Malgache de la Propriété Industrielle (OMAPI) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), doté d'une autonomie financière et administrative. Créé par le décret n° 92-994 du 2 décembre 1992, il est chargé de l'administration de la propriété industrielle et de la promotion de l'activité inventive à Madagascar. Pour ce faire, l'Office doit se conformer à l'ordonnance n° 89-019 du 31 juillet 1989 régissant la protection de la propriété industrielle et aux textes d'application subséquents.

Les attributions principales de l'OMAPI consistent à délivrer, à la demande des intéressés, des **titres de propriété industrielle**, à savoir :

- les brevets d'invention
- les certificats d'enregistrement de marques
- les certificats d'enregistrement de dessins ou modèles industriels
- les enregistrements de noms commerciaux.

En outre, l'Office met à la disposition du public une **documentation en matière de propriété industrielle** tels que les documents de brevets, les législations sur la propriété industrielle dans divers pays, les publications des titres de propriété industrielle, les traités multilatéraux sur la propriété industrielle.

Les organes de l'OMAPI sont le Conseil d'Administration et la Direction Générale. L'OMAPI est dirigé par un Directeur Général en la personne de M. Christian Claude RAVOARAHARISON.

## 1.3. L'OMAPI et la propriété intellectuelle dans le monde

L'OMAPI entretient des relations privilégiées avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont Madagascar est membre depuis 1989 et divers offices nationaux ou régionaux de propriété industrielle tels que l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI France), l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO), l'Office Japonais des Brevets (JPO), etc.

Il est à rappeler que Madagascar a ratifié les traités suivants administrés par l'OMPI, institution spécialisée des Nations Unies en matière de propriété intellectuelle :

- le 21/12/1963 : la Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle.
- le 24/01/1978 : le **PCT** (**Patent Coopération Treaty** ou Traité de coopération en matière de brevets.
- le 28/04/2008 : le **Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant** l'enregistrement international des margues (Protocole de Madrid).

En outre, depuis 1995, Madagascar est membre de *l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)* dans le cadre de laquelle existe l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

Le présent document relate les diverses actions menées par l'Office au cours de l'année 2019 selon le Programme d'activités préalablement établi.

L'OMAPI est un établissement Public Chargé d'administrer la propriété industrielle à Madagascar Ordonnance n°89-019 du 31/07/89 et décret n°92-993 du 02/12/92

# Par ailleurs, l'OMAPI est également chargé:

de l'Enregistrement des transferts de technologie (cession, concession de licence, etc.)

d'offrir au Public un service d'information en matière de Propriété Industrielle (publication de la gazette officielle de la Propriété Industrielle,

documentation, etc.)



#### II. ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

#### 2.1. Améliorations techniques au niveau de l'OMAPI

La propriété industrielle constitue un moteur de la croissance économique d'un pays. L'efficacité et l'efficience de sa protection sont déterminantes pour favoriser l'investissement et attirer ainsi les opérateurs économiques. Le dynamisme de l'OMAPI se trouve dès lors être un premier levier pour mettre en confiance les utilisateurs du système de propriété industrielle. L'assurance d'une bonne administration de la propriété industrielle et d'une meilleure promotion de l'activité inventive à Madagascar constitue à cet effet le meilleur atout.

La meilleure stratégie a été pour l'OMAPI d'obtenir son certificat ISO 9001 : 2015. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une amélioration continue de l'Office et des services offerts en son sein, mais également d'une pérennité de ses activités. L'écoute des utilisateurs du système de propriété industrielle et la proactivité face aux risques et opportunités qui pourraient se présenter sont les moyens nécessaires pour y parvenir. C'est ainsi que, dans le cadre de sa politique qualité, l'OMAPI entend optimiser tous ses efforts dans l'administration de la propriété industrielle et la promotion de l'activité inventive à Madagascar.

Par ailleurs, le contexte actuel de la mondialisation et de l'évolution constante des nouvelles technologies d'information et de communication a emmené l'Office à renforcer ses efforts en matière logistique. L'automatisation des procédures, la numérisation de sa collection documentaire, en perspective, la réception des demandes par voie électronique et l'utilisation d'applications fondées sur l'intelligence artificielle dans l'administration de la propriété industrielle resteraient toujours une priorité absolue. Cette modernisation du système de propriété industrielle s'étend de même à l'infrastructure juridique par la soumission du projet de décret d'application de la nouvelle loi sur la propriété industrielle, à laquelle s'ajoute la campagne continue de sensibilisation du public à tous les niveaux.

#### 2.2. Information du public

La bibliothèque dépositaire que l'Office héberge depuis l'année 2013 et qui est alimenté périodiquement par l'OMPI a attiré beaucoup plus de visites et de consultations cette année 2019.

Le fond documentaire de l'Office comprenant aussi la Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI), les efforts qui ont été déployés les années précédentes ont été maintenus pour respecter les calendriers établis pour la publication de cette gazette. Treize numéros ont été publiés tout au long de l'année 2019.

Au cours de l'année 2019, 44 consultations du fond documentaire de l'OMAPI ont été enregistrées. A la différence des années précédentes, les consultations se rapportent surtout aux brevets d'inventions. Néanmoins, les documentations sur les marques, la propriété intellectuelle en générale, ainsi que les rapports de stages ont aussi suscités des attentions.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de l'activité inventive et de l'innovation, essentiellement à l'attention des Petites et Moyennes Entreprises, les douzième et treizième éditions de son Bulletin d'Information a été publiée par l'OMAPI cette même année.

#### 2.3. Promotion de la propriété industrielle

L'OMAPI a établi sa stratégie de promotion de la propriété industrielle sur la base de la Politique et Stratégie Nationale d'Innovation en matière de Propriété Intellectuelle de Madagascar, tout en intégrant la démarche qualité en vue de la certification en ISO 9001 : 2015 dans toutes ses activités y relatives. Différentes stratégies de vulgarisation de la propriété industrielle et de promotion de l'activité inventive ont été adoptées, tenant compte du contexte économique et de l'utilisation du système de propriété industrielle au niveau national.

La priorité de l'Office est la satisfaction de ses prospectes (déposants) et collaborateurs (OMPI, autres organismes de propriété industrielle,...). A cette fin, attention a été particulièrement accentuée quant à la l'écoute, l'analyse et la réactivité face à l'évolution de la façon dont le public perçoit l'OMAPI.

De ce qui précède, des améliorations ont été apportées tout au long de l'année 2019 pour assurer la satisfaction de toutes les parties intéressées sur le plan informatif, tant au sein de l'Office qu'à l'extérieur. Afin de répondre aux desideratas des



clients, une **BORNE INTERACTIVE** a été installée à l'accueil, de manière à ce que les informations pertinentes soient directement et rapidement accessibles au public. Cet outil permet de même de télécharger les documents essentiels en cas de nécessité. La Borne Interactive a ainsi été créée pour rendre favorable l'expérience des utilisateurs du système de propriété industrielle qui se rendent à l'Office.



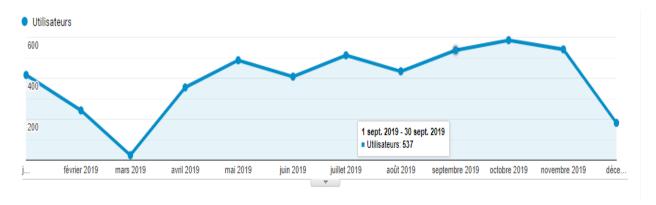
les usagers des services de l'Office de la même expérience que ceux-ci visitent le site web ou viennent aux bureaux de l'OMAPI. Il a ainsi été procédé à la rénovation du site web pour plus d'ergonomie et de convivialité : avec de simple clic de deux à trois fois, les visiteurs accèdent aux informations dont ils ont besoins. L'objectif majeur est de faciliter et d'accélérer les procédures afférentes aux demandes soumises à l'OMAPI. Il convient d'informer que le système de dépôt électronique est disponible pour les demandes d'enregistrement de marque et les recherches d'antériorité y relatives. En ce qui concerne les autres actifs de propriété industrielle, la simplification des démarches relatives aux demandes d'enregistrement seront prochainement mises en application.

Par ailleurs, son **SITE WEB** est la vitrine d'une entreprise. Tenant compte du contexte actuel de l'ère numérique, résolution a été adoptée de faire bénéficier

Sessions par pays



En 2019, 4 300 visites comprenant 11 362 pages consultées ont été recensées. Il s'agit du summum que le site n'a jamais atteint auparavant. C'est le résultat des efforts déployés durant cette année 2019. L'Office a visé encore plus haut concernant la rénovation du site web, en y insérant une fiche de satisfaction client. Une panoplie d'informations a ainsi été recueillie et exploitée en vue d'améliorer progressivement et en temps réel le site web. Rien n'a été laissé au hasard, toute suggestion a été soigneusement étudiée. A fréquence journalière, les appréciations du public nous servent de repères pour nous avancer dans la meilleure direction.



Constat a été fait que les accès les plus fréquents au site web de l'OMAPI sont effectués en majorité depuis la France, les États Unis d'Amérique et la Chine. Cela illustre l'ouverture de Madagascar à l'échelle internationale dans le domaine de la propriété industrielle, et il peut en être déduit de la confiance que témoignent les ressortissants de ces pays envers notre système de propriété industrielle. L'opportunité se présente dès lors quant à l'accumulation et la progression de diverses coopérations économiques.

S'inscrivant dans le cadre du principe de proximité avec les utilisateurs du système de propriété industrielle, une séquence publicitaire radiophonique d'une durée de quarante secondes a été diffusée par quelques stations. L'objectif en est d'informer le grand public de l'existence de l'OMAPI, de le sensibiliser et le familiariser sur les services de propriété industrielle existant à Madagascar. Afin d'élargir l'horizon et la visibilité de l'Office, ce spot radio a été diffusé durant tout le mois de juin 2019.

En outre, pour rester à l'afflux de l'information, initiative a été prise d'intervenir dans diverses émissions télévisées, notamment :

- le journal télévisé de la TVM du 12 février 2019 à propos de la nouvelle loi régissant la Propriété Industrielle à Madagascar ;
- l'émission E-SEE de la TVM du 17 février 2019 pour parler de la généralité sur la propriété industrielle ;
- le plateau du journal télévisé de la TVM du 27 février 2019 sur la guestion du papier Antemoro ;
- le journal télévisé de la TVM du 14 avril 2019 sur la célébration de la Journée Mondiale de la Propriété Industrielle du 26 Avril 2019 sur le thème : " en lice pour l'Or " ;
- l'émission SAMBY AMIN'NY ASANY de la TVM du 29 avril 2019 à propos de la généralité sur la propriété industrielle et de la protection des dessins et modèles industriels ;

#### III. TRAITEMENT DES DEMANDES DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

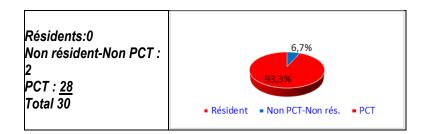
#### 3.1. Les inventions

#### 3.1.1. Demandes de brevets d'invention

En 2019, l'Office a reçu 30 demandes de brevets. On enregistre une petite baisse de **42**% par rapport à l'année dernière.

L'année 2019 a été aussi marquée par l'absence des demandes de brevets faites par les résidents.

# Nombre de demandes de brevet d'invention selon le type de dépôt en 2019



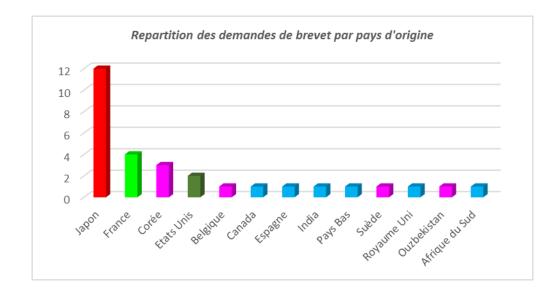
# Demandes de brevets d'invention reçues par ordre décroissant du nombre de dépôts

Les demandes de brevets provenant de l'étranger ont continué de représenter la majorité des demandes, dont la plupart ont été déposées en vertu du Traité de Coopération en matière de Brevet. **Treize (13)** pays ont désigné Madagascar en 2019, contre **seize (16)** pour l'année précédente comme le montre le tableau ci-dessous.

Pays	Total
Japon	12
France	4
Corée	3
Etats Unis	2
Belgique	1
Canada	1
Espagne	1
India	1
Pays Bas	1
Suède	1
Royaume Uni	1
Ouzbekistan	1
Afrique du Sud	1
Total	30

Comme l'année précédente, les demandes par voie PCT provenant du Japon prédominent encore. Elles représentent 40% des demandes en 2019. Cette tendance est remarquée depuis l'année dernière.

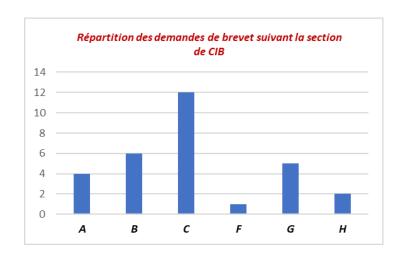
Comme chaque année, de nouveaux pays s'intéressent à Madagascar. Ainsi remarque-t-on les demandes de brevet provenant de la Corée ou bien d'Ouzbékistan entre autres.



# Répartition de l'ensemble des demandes suivant la CIB

Les inventions regroupées dans la section C représente toujours la majorité de la demande de brevet comme le montrent le tableau et le graphe ci-après.

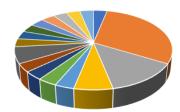
Sections	Intitulé des sections	Nombre
Α	NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE	4
В	TECHNIQUES INDUSTRIELLES; TRANSPORTS	6
С	CHIMIE; MÉTALLURGIE	12
F	MÉCANIQUE; ÉCLAIRAGE; CHAUFFAGE; ARMEMENT; SAUTAGE	1
G	PHYSIQUE	5
Н	ELECTRICITE	2
	Total	30



Ces demandes sont ainsi reparties selon le domaine technique de l'invention dont les détails dans le tableau ciaprès.

Section	Domaine	CIB	Nombre
Mécanique	Autres machines spéciales	A01F	1
Chimie	Matériaux, métallurgie	C22B	9
Électrotechnique	Informatique	G06F	4
Autres domaines	Autres biens de consommation	B42D	2
Mécanique	Manutention	B65D	1
Mécanique	Moteurs, pompes, turbines	F04B	1
Mécanique	Autres machines spéciales	A01K	1
Électrotechnique	Machines, appareils et énergie électriques	H02J	1
Chimie	Chimie fine organique	C07C	2
Électrotechnique	Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	G06C	1
Mécanique	Transport	B61G	1
Électrotechnique	Techniques de communication de base	H03M	1
Chimie	Chimie Alimentaire	A23K	1
Chimie	Chimie de base	C10L	1
Chimie	Ecotechnologie	B01D 47	1
Chimie Produits pharmaceutiques		A61K	1
Chimie	Génie chimique	B01D 61	1

#### Répartition des demandes par domaine technique

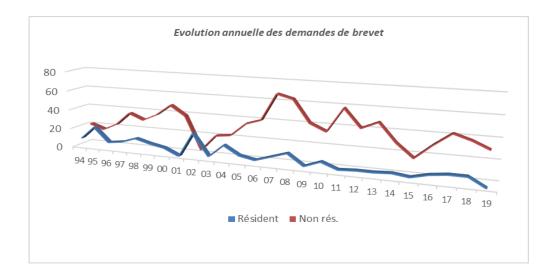


- Autres machines spéciales A01F
- Matériaux, métallurgie C22B
- Informatique G06F
- Autres biens de consommation B42D
- Manutention B65D
- Moteurs, pompes, turbines F04B
- Autres machines spéciales A01K
- Machines, appareils et énergie électriques H02J
- Chimie fine organique C07C
- Méthodes de traitement des données à des fins de gestion G06Q
- Transport B61G
- Techniques de communication de base H03M
- Chimie alimentaire A23K
- Chimie de base C10L
- Écotechnologie B01D 47
- Produits pharmaceutiques A61K 39
- Génie chimique B01D 61

# Répartition annuelle des brevets d'inventions reçues (1994-2019)

Années	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	9	22	7	9	14	10	7	0	25	3	16	7	4	9	14	3	9
Non rés.	21	16	23	36	30	37	48	38	4	20	22	35	40	67	63	41	34
TOTAL	30	38	30	45	44	47	55	38	29	23	38	42	44	76	77	44	43

Années	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résident	3	4	4	5	3	7	9	9	0	212	19,00
Non rés.	58	40	47	29	16	30	42	37	30	904	81,00
TOTAL	61	44	51	34	19	37	51	46	30	1116	100



Depuis 1994 jusqu'à **fin 2019**, l'OMAPI comptabilise un total de **1116** demandes de brevet d'invention dont **19** % provenaient des résidents.

# 3.1.2. Brevets d'invention délivrés

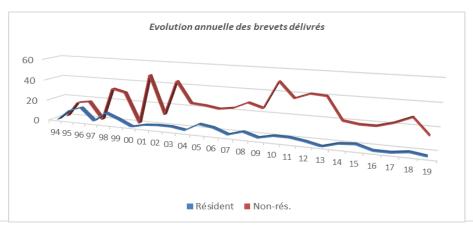
Cette année, les brevets octroyés aux résidents représentent 6% des titres de brevet délivrés. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année dernière qui est de 10,7%.

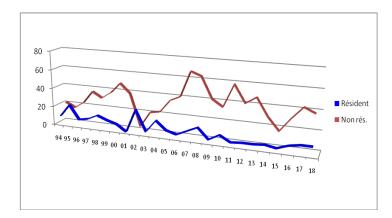
Les brevets délivrés pour les non-résidents représentent toujours la majorité par rapport aux titres émis.

#### Répartition annuelle des brevets délivrés depuis 1994 à 2019

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	0	10	14	2	11	6	0	3	4	4	2	9	7	2	6	2	5
Non-rés.	0	15	17	0	32	29	0	48	11	44	24	23	21	23	29	25	50
TOTAL	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résident	5	3	0	4	5	1	1	3	1	110	14,91
Non-rés.	36	41	40	20	18	18	22	28	14	628	85,09
TOTAL	41	44	40	24	23	19	23	31	15	738	100



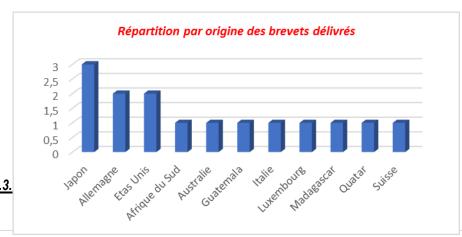


En général, les brevets délivrés cette année connaissent une baisse. En effet, on a comptabilisé douze (12) demandes d'inscription pour abandon en cours de procédure ce qui a impacté sur les brevets délivrés.

#### Répartition des brevets délivrés par origine

Dans le premier carré des brevets délivrés, les Etats Unis se positionnent en pole position. Mais cette année, le Japon se hisse à la première place. On note également l'absence de la France dans le premier carré comme le montre le tableau ci-après.

Pays	Nombre
Japon	3
Allemagne	2
Etats Unis	2
Afrique du sud	1
Australie	1
Guatemala	1
Italie	1
Luxembourg	1
Madagascar	1
Quatar	1
Suisse	1
Total	15



<u>3.1.3.</u>

Dans le souci d'améliorer la qualité de service rendu et la performance du personnel au sein du service de brevet, un renforcement de capacité est nécessaire. Ainsi, pour l'année 2019, les techniciens du service de brevet ont suivi à distance les cours dispensés par l'OMPI à savoir le cours général de Propriété Intellectuelle, principes applicables à la rédaction des demandes de brevet, et introduction au système UPOV de protection des variétés végétales selon la Convention UPOV.

Il y a eu aussi une formation sur la procédure de brevet le 7 au 11 octobre à OSLO, co-organisée par OMPI et NIPO

En outre, le personnel du service a participé également à des webinars sur le Patentscope :

- Patentscope pour débutant, le 22 mars 2019
- Comment lire les résultats de recherche en Patentscope, le 25 juillet 2019

#### 3.1.4 Promotion de la créativité et de l'innovation

Entrant dans le cadre de la promotion de la créativité et de l'innovation, l'Office offre des séances de formation.

Ainsi pour l'année 2019, et entrant dans le programme ministériel, l'Office, a coorganisé avec le ministère des séances de formation en matière de recherche de documents de brevet via le CATI ou Centre d'appui à la technologie et à l'innovation auxquelles le service de brevet a participé. Cette formation s'est déroulée dans la salle de réunion de MICA à Anosy le 19 au 20 novembre 2019. Les participants étaient composés de DIRIs Analamanga, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Vakinankaratra, Sofia, Itasy, Betsiboka, Menabe, PIC (Nosy be, Tuléar, Diégo) ainsi que des agents de MICA.

Par ailleurs, l'Office offre toujours son assistance aux demandeurs dans la consultation des bases de données via CATI pour leurs recherches.

Pour cette année on a enregistré **quatorze (14)** demandes de consultation soit une augmentation de **17%** par rapport à l'année 2018.

Les domaines de recherche enregistrés sont très variés allant de fleur naturelle à la transformation de plastique en carburant. Ainsi, les domaines de recherche sont repartis suivant la classification de brevet comme le montre le tableau ci-après.

	IPC	Nombre
Α	A23L	4
	A41G	
	A47C	
	A61K	
С	C02F	4
	C10B	
	C10L	

	C11C	
E	E03F	1
F	F23C	1
Н	H02J	2
	H03F	

NB: Les deux autres demandes de recherches via CATI concernent des applications qui sont exclus de la brevetabilité à Madagascar selon l'Ordonnance n°89-019 qui est actuellement en vigueur

#### 3.2. LES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

#### 3.2.1. Demandes d'enregistrement

Ces deux dernières années, on remarque un dynamisme aux demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels. En effet, on enregistre une augmentation de 6% par rapport à l'année dernière. La barre des trois cent (300) demandes a été atteinte depuis l'année dernière. En effet, ce chiffre n'a pas été dépassé depuis 2013.

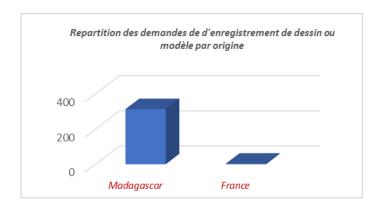
Par ailleurs, les demandes de renouvellement des enregistrements de dessins ou modèles ont augmenté en 2019. On enregistre effectivement une augmentation de **167**% par rapport à l'année 2018 comme le montre le schéma ci-après.

Cette remontée peut être attribuée à la sensibilisation des utilisateurs de PI sur l'importance du renouvellement des enregistrements par des relances aussi bien verbales (par des appels téléphoniques) qu'écrites (par lettres de relance).

Année	2016	2017	2018	2019
Demande de renouvellement	11	16	12	32



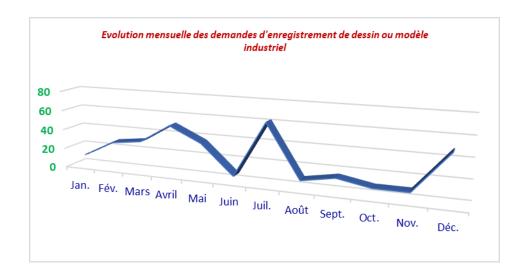
Seuls, les dépôts provenant de la France représentent les demandes d'enregistrement des pays étrangers comme le montre le schéma ci-dessous.



# Répartition mensuelle des dépôts de dessins et modèles industriels en 2019

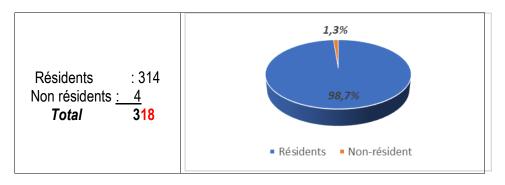
Si les demandes d'enregistrement des dessins et modèles en premier semestre sont considérées comme acceptables bien que le dernier mois ait connu une chute considérable, le deuxième est plutôt calme à l'exception des pics enregistrés au début et à la fin du semestre.

Mois	Nombre
Jan.	12
Fév.	28
Mars	32
Avril	51
Mai	36
Juin	6
Juil.	62
Août	9
Sept.	15
Oct.	9
Nov.	9
Déc.	49
TOTAL	318



#### Dépôts de dessins et modèles industriels selon la résidence en 2019

Les demandes provenant des non-résidents représentent toujours une minorité par rapport aux demandes d'enregistrement annuel. Leurs demandes ne représentent que **1,3**% de la totalité des demandes comme le montre le schéma ci-dessous.



#### Répartition suivant les classes principales de la Classification internationale de Locarno

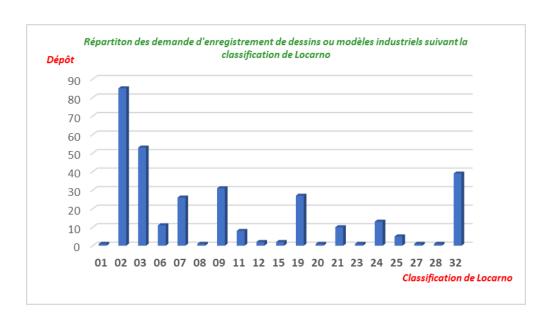
26 % des demandes d'enregistrement de dessins et modèles sont regroupées dans la classe 2 de la classification de Locarno. Cette classe concerne les articles d'habillement et mercerie. La tendance des demandes d'enregistrement de dessin ou modèle industriel ne diffère pas trop de celles des années précédentes néanmoins, on remarque des dépôts qui ne sont pas compris dans les classes habituelles (ou usuelles) pour ne citer que la classe 8 pour les outils et quincaillerie ainsi que la classe 24 regroupant la médecine et les laboratoires.

La répartition des demandes suivant la classification de Locarno est détaillée dans le tableau ci-après.

Les dessins ou modèles regroupés dans les classes usuelles ou habituelles sont toujours omniprésents comme la classe 3, classe 9 ou encore la classe 32.

Classification de Locarno	Classe	Dépôt s
02	ARTICLES D'HABILLEMENT ET MERCERIE	85
03	ARTICLES DE VOYAGE, ÉTUIS, PARASOLS ET OBJETS PERSONNELS, NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	53
32	SYMBOLES GRAPHIQUES ET LOGOS, MOTIFS DÉCORATIFS POUR SURFACES, ORNEMENTATION	39
09	EMBALLAGES ET RÉCIPIENTS POUR LE TRANSPORT OU LA MANUTENTION DES MARCHANDISES	31
19	PAPETERIE, ARTICLES DE BUREAU, MATÉRIEL POUR ARTISTES OU D'ENSEIGNEMENT	27
07	ARTICLES DE MENAGE NON COMPRIS DANS D'AUTRES CLASSES	26
24	MEDECINE ET LABORATOIRES	13
06	AMEUBLEMENT	11
21	JEUX, JOUETS, TENTES ET ARTICLES DE SPORT	10

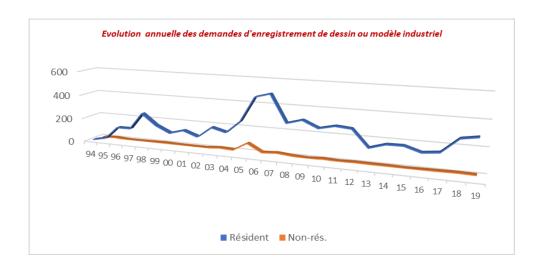
11	OBJETS D'ORNEMENT	8
25	CONSTRUCTIONS ET ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION	5
12	MOYENS DE TRANSPORT OU DE LEVAGE	2
15	MACHINES NON COMPRISES DANS D'AUTRES CLASSES	2
01	PRODUITS ALIMENTAIRES	1
08	OUTILS ET QUINCAILLERIE	1
20	EQUIPEMENT DE VENTE OU DE PUBLICITE, SIGNES INDICATEURS	1
23	INSTALLATION POUR LA DISTRIBUTION DE FLUIDES, INSTALLATIONS SANITAIRES, DE CHAUFFAGE, DE VENTILLATION OU DE CONDITIONNEMENT D'AIR, COMBUSTIBLES SOLIDES	1
27	TABACS ET ARTICLES POUR FUMEURS	1
28	PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU COSMETIQUES, ARTICLES ET EQUIPEMENTS DE TOILETTE	1
Total		318



# Demandes annuelles d'enregistrement de dessins ou modèles industriels (1994-2019)

	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résident	10	34	137	138	277	186	132	165	124	212	182	283	482	514	298	332	279
Non-rés.	0	8	0	0	2	4	1	0	0	11	5	73	8	17	6	0	7
TOTAL	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résident	307	297	165	203	205	167	181	293	314	5917	97,1
Non-rés.	2	6	4	4	1	3	5	7	4	178	2,9
TOTAL	309	303	169	207	206	170	186	300	318	6095	100



Depuis 1994 jusqu'à fin 2019, 6095 dépôts de dessins ou modèles industriels ont été reçus par l'OMAPI.

# 3.2. 2. Certificats d'enregistrement délivrés

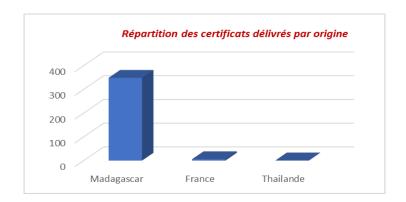
En 2019, **356** certificats d'enregistrement de dessin et modèles industriels ont été délivrés par OMAPI contre **173** en 2018. Soit une augmentation d'environ **100%**.

**97,8**% de ces certificats appartiennent à des résidents et les **2,2**% à des non-résidents. La répartition par origine des certificats délivrés est détaillée dans le tableau ci-après

Tableau de répartition des certificats d'enregistrement délivrés par pays d'origine

Pays	Nombre
Madagascar	348
France	6
Thaïlande	2
Total	356

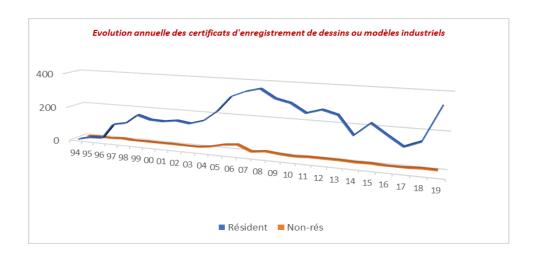
**TOTAL** 



# Délivrance de certificats d'enregistrement de dessins ou modèles (1994-2019)

Le nombre de dessins ou modèles industriels enregistrés est en corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement. Ainsi, les enregistrements de dessins ou modèles évoluent suivant les demandes déposées.

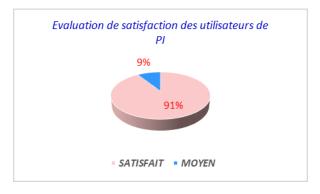
	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	80	09	10
Résident	2	19	23	112	126	181	159	156	167	157	180	239	325	357	377	330	312
Non-rés	0	3	0	6	0	2	1	2	0	0	10	29	37	4	14	6	1
TOTAL	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313
				10								10					01
		11		12	13		14	15	10	j	17	18	· ·	19	Total		%
Résident		265	5	289	268	1	69	239	18	5	133	167	3	48	5285		97,1
Non-rés		6		6	6		3	5	0		1	6		8	156		2.9



# <u>Evaluation des utilisateurs sur la qualité de service fourni par l'Office en terme de brevet et dessin ou modèle</u>

Pour assurer le maintien de la conformité aux exigences de la politique qualité adoptée par l'Office, les utilisateurs du système de Propriété Industrielle sont invités à remplir une fiche de satisfaction. L'enquête concerne surtout la sattisfation concernanat le traitement des demandes déposées.

Ainsi , sur les utilisateurs qui ont rempli la fiche durant l'année 2019, 119 concernent le service de brevet et dessin ou modèle. Le résultat est représenté sur le schéma ci-après



#### 3.3. LES MARQUES

#### 3.3.1. <u>Demandes d'enregistrement</u>

# 3.3.1.1. Demandes d'enregistrement national

En 2019, les demandes d'enregistrement (dépôts) de marques étaient au nombre de **1111** dont 815 (soit 73,36%) étaient déposées par des résidents.

Ce total a connu une **hausse de 1,46**% par rapport à l'année précédente (1095). Suivant une répartition par résidence, les demandes déposées par **les résidents ont augmenté de 5,84**% tandis que celles des non-résidents **sont minorées de 9, 80**%.

#### Demandes mensuelles d'enregistrement de marques en 2019

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	48	68	62	80	68	91	81	43	64	82	72	55	815	73,36
Non rés.	34	10	25	20	61	18	26	7	19	41	19	17	296	26,64
Total	82	80	87	100	129	109	107	50	83	123	91	72	1111	100

Du point de vue géographique, comme toujours, la majorité des déposants résidents en 2019, se trouvait dans la région d'Analamanga, principalement à Antananarivo et **12** dépôts ont été reçus par voie électronique (**dépôt électronique**) émanant notamment de **Toamasina** (50%), d'**Antsirabe** (16,67%), de **Toliara**(8,33%), d'**Antananarivo** (8,33%), de **Morondava** (8,33%), et de **Fianarantsoa** (8,33 %).

Pour les non-résidents, les dépôts en provenance des **Etats-Unis** (19,53%), de la **Chine** (12,8%), de l'île **Maurice** (8,75%) et de **l'Inde** (7,07%) ont été les plus nombreux. Les autres grands déposants non-résidents étant la **France** (6,4%), le **Japon** (5,75%), et le **Royaume-Uni** (3,7%). Le reste (36%) du total des dépôts des non-résidents provient de 28 autres pays avec une majorité européenne.

Concernant les types de marques déposées, les marques complexes (formées de lettres et/ou chiffres avec logo) ont été les plus nombreuses.

Pour cette année, les classes de produits les plus concernées ont été la classe 5 (produits pharmaceutiques), classe qui ne faisait même pas partie des trois premières classes de produits les plus concernées l'année précédente, suivie de près par la classe 9 (classe qui inclut notamment les téléphone et ordinateur). La classe 25 qui regroupe les produits vestimentaires a tenu la troisième place, suivie de la classe 30 qui comprend tous les produits alimentaires tels que riz et pâte alimentaire, et de la classe 3 (produits cosmétiques). Un changement de la tendance a été constaté, les deux premières places de l'année précédente ayant occupé les deux dernières classes en 2019.

Pour les classes de services, la tendance est à peu près la même que l'année dernière, c'est-à-dire, la classe la plus choisie est toujours la classe 35 (activités commerciales). Cependant, la deuxième place a été remportée en 2019 par la classe 42 (qui inclut la recherche scientifique) si elle a été prise par la classe 41 l'année précédente. La classe 41 (Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles) a pris la troisième place. Dans son ensemble, les non-résidents ont déposé plus de marques de produits et les résidents, des marques de service, comme toujours.

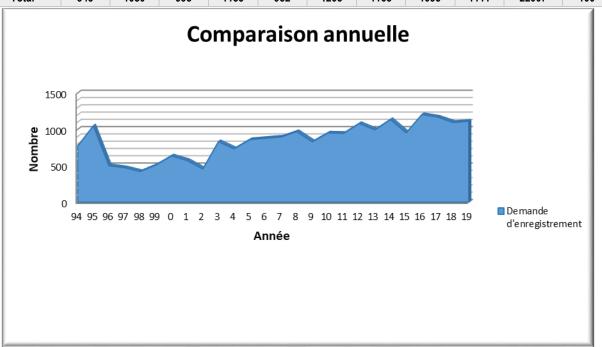
Le nombre total des classes déposées pour cette année est de 3519, ce qui accuse une hausse de 16,78% par rapport à l'année 2018 (soit 3021).

Depuis son ouverture en 1994, l'OMAPI a reçu **22007** demandes d'enregistrement de marques nationales dont **11837** (soit 53,79 %) ont été effectuées par des résidents.

#### Répartition annuelle des demandes d'enregistrement de marques

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	57	94	150	151	130	174	227	236	162	497	411	439	446	494	514	573	610
Non rés.	714	954	350	322	290	336	408	336	293	334	321	419	432	400	455	256	340
Total	771	1 048	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	969	829	950

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résidents	624	742	355	800	638	867	861	770	815	11837	53,79
Non rés.	321	338	638	335	314	336	307	325	296	10170	46,21
Total	945	1080	993	1135	952	1203	1168	1095	1111	22007	100



## 3.3.1.2. <u>Demandes d'enregistrement international en tant que partie contractante désignée</u> :

Rappelons que le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid) est entré en vigueur, à l'égard de Madagascar, le 28 avril 2008. À partir de cette date, Madagascar a commencé à être désigné par les utilisateurs de ce système qui résident à l'étranger. Et inversement, des déposants résidents ont envoyé leurs demandes vers l'étranger à travers ce système.

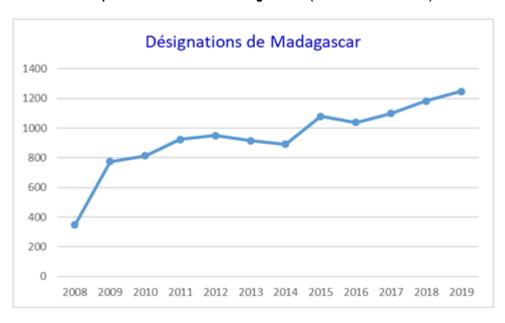
Les dépôts reçus à travers le système de Madrid sont de deux sortes :

- les nouveaux enregistrements internationaux ;
- les désignations postérieures (extension des pays désignés pour des enregistrements internationaux en vigueur).

Au bout de 52 notifications, Madagascar a fait l'objet de **1246**¹ désignations, dont **1057** fois dans de nouveaux enregistrements internationaux et **189** fois au cours de désignations postérieures (à partir d'anciens enregistrements internationaux).

Le nombre de désignations a **augmenté de 5,32%** par rapport à celui de l'année précédente (1183). Suivant un mode de calcul à partir des notifications reçues pour l'année 2019, la barre des mille désignations est maintenue depuis 2015 et on note une croissance continue des désignations de Madagascar depuis 2016. Cette situation est due à une intensification de l'utilisation du système de Madrid qui gagne de plus en plus la confiance des titulaires de marques œuvrant sur le plan international, à l'expansion géographique continue du système (106 parties contractantes en 2019), mais sans oublier le niveau de prestation offerte par l'OMAPI en matière de traitement des désignations (délai, qualité d'examen, respect de la procédure internationale et réactivité).

#### Comparaison annuelle des désignations (Protocole de Madrid)



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Désignations	348	775	814	923	949	915	890	1079	1038	1099	1183	1246	11259

Ces dépôts proviennent essentiellement de la Chine (40,12% des désignations de Madagascar), des Etats-Unis (13%) et de la France (12,03%). La classe regroupant les appareils scientifiques et électroniques (classe 9) était comme toujours, la plus choisie dans ces dépôts, ainsi que celle des activités commerciales et travaux de bureau, regroupés dans la classe 35, pour cette fois. La plupart des marques déposées étaient des marques verbales et dans la majorité des cas, les déposants ont revendiqué une date de priorité par rapport à un dépôt antérieur.

Concernant le traitement des demandes, **1200 octrois de protection** ont été émis en 2019 (1156 déclarations d'octroi de protection, 41 enregistrements partiels et 3 nouvelles décisions), relatives aux notifications de 2018 et de 2019 (dépôts du 07 juin 2018 au 30 mai 2019). Les examens ont porté sur un total de

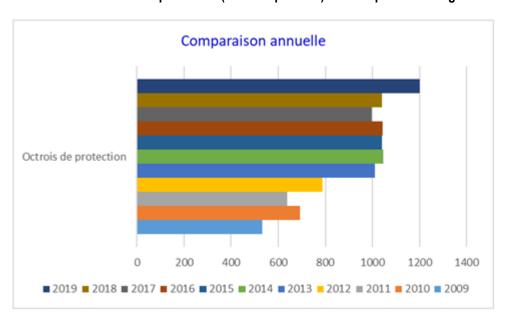
\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Suivant les statistiques de l'OMAPI à partir des notifications 2019 (N°1 à 52)

1323 enregistrements internationaux, soit un taux d'acceptation global (avec acceptation partielle) de l'ordre de 90,70%.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Déclarations d'octroi de protection, nouvelles décisions et enregistrements partiels	-	532	693	637	787	1010	1045	1040	1044	998	1041	1200	10027

# Nombre d'octrois de protection (totale et partielle) en tant qu'office désigné

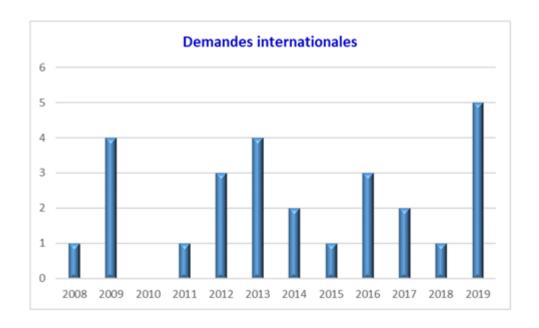


# 3.3.1.3. <u>Demandes d'enregistrement international en tant qu'Office d'origine</u>

L'OMAPI a reçu cinq demandes d'enregistrement international au titre du *Protocole de Madrid* en 2019.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Total	1	4	-	1	3	4	2	1	3	2	1	5	27

Demandes internationales traitées en tant qu'office d'origine



# 3.3.2. Recherches d'antériorité de marques

Pour l'année 2019, il y avait en tout **1527** demandes de recherche d'antériorité de marques, dont **22** sont faites **en ligne** (via internet). En totalité (1527), il y a donc une **croissance de 4,32**%, par rapport à la demande de l'année 2018 (1461).

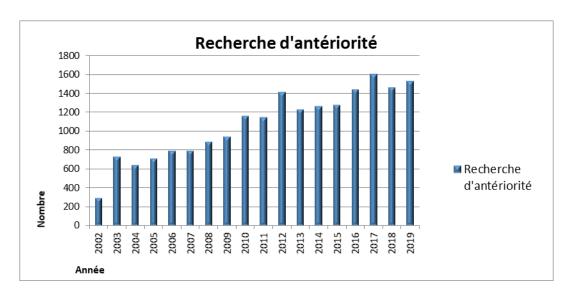
Le tableau ci-dessous fait état des demandes annuelles reçues par l'OMAPI. La majorité des demandes proviennent de la localité d'**Antananarivo et de ses environs.** 

# Comparaison mensuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Total	129	119	166	111	172	104	120	127	155	142	81	101	1527

# Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de marques

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	296	729	642	713	792	794	890	942	1157
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	1148	1414	1224	1263	1278	1439	1604	1461	1527



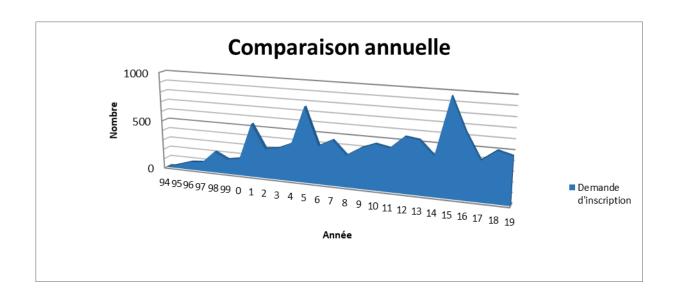
# 3.3.3. Inscriptions au Registre des marques

Il y a eu **463** demandes d'inscriptions au registre au cours de l'année 2019. Le nombre de demandes **a diminué de 7,6%** par rapport à l'année précédente (501). Les non-résidents ont comme toujours, déposé la majorité des demandes d'inscriptions.

Quant à la nature des opérations effectuées, les **changements de nom et/ou d'adresse** ont été les plus nombreux, suivis des changements de titulaire.

# Comparaison annuelle des demandes d'inscriptions au Registre

Année Nombre	09 404	10 457	430	12 552	13 533	14 395	15 967	16 645	17 397	18 501	19 463	Total 9976
	- 00	40		40	40		45	40	47	40	40	<b>-</b>
Nombre	0	40 82	94	217	151 17	5 543	303	324	383	760	386	156 318
Année	94	95 96	97	98	99 00	0 01	02	03	04	05	06	07 08



# 3.3.4. Certificats d'enregistrement de marques

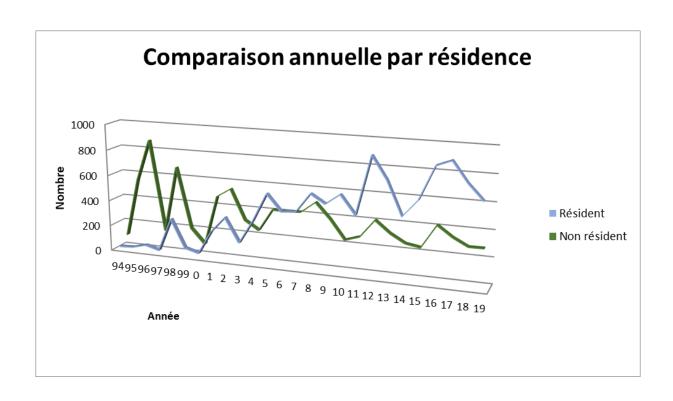
Les titres délivrés au cours de l'année 2019 étaient au nombre de **916**. Ces titres se rapportent aux dépôts effectués 2014 à 2019 (anciennes demandes régularisées et nouvelles demandes). Le nombre des enregistrements effectués a diminué de **11.15**% par rapport à l'année 2018. Toutefois, il est à rappeler que ce nombre a une corrélation avec le nombre de demande d'enregistrement reçu de l'année précédente.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à fin 2019, le nombre total des marques enregistrées au niveau national était de **20374** sur un total de **22007** demandes d'enregistrement, soit **un taux d'enregistrement** de **92,58%.** 

#### Répartition annuelle des marques enregistrées

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	24	30	58	28	290	71	40	228	346	159	340	559	432	443	588	521	601
Non rés.	97	1309	867	159	671	198	80	472	539	306	237	409	403	412	496	377	231
Total	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	898	832

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résidents	459	904	734	481	611	863	907	757	641	11115	52,58%
Non rés.	267	404	315	252	233	411	332	274	275	10026	47,42%
Total	726	1308	1049	733	844	1274	1239	1031	916	21141	100



# 3.3.5. Renouvellement d'enregistrement de marques

En 2019, l'OMAPI a reçu un total de **487 demandes de renouvellement** dont **339 (soit 69,61%)** ont été déposées par des non-résidents. Les demandes au nom des résidents **ont augmenté de 149%** par rapport à l'année précédente (68).

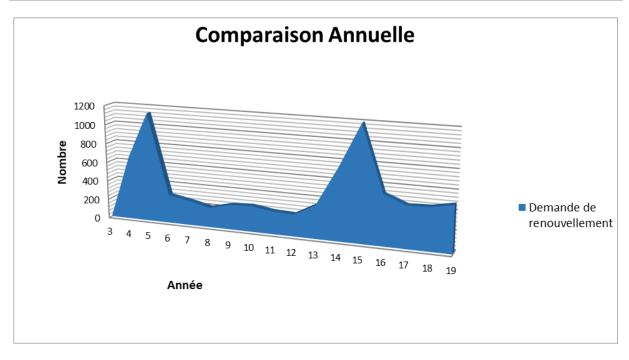
Le total des demandes reçues en 2019 est en hausse de 9,7% par rapport à celui de l'année 2018 (444). Il faut se rappeler toujours que le nombre de demandes est toujours en corrélation avec les enregistrements effectués.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les demandes de renouvellement reçues depuis l'année 2003 (premiers renouvellements).

#### Répartition annuelle des demandes de renouvellement d'enregistrement de marques

Année	03	04	05	06	07	80	09	10	11
Résidents	-	24	10	48	39	33	33	29	45
Non rés.	11	641	1 131	246	216	173	226	242	193
Total	11	665	1 141	294	255	206	259	271	238

Année	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résidents	59	116	100	96	69	57	68	148	974	12,57
Non rés.	170	233	645	1103	454	378	376	339	6777	87,43
Total	229	349	745	1199	523	435	444	487	7751	100



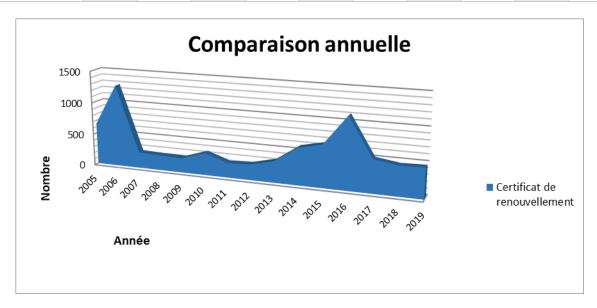
Enfin, les **certificats de renouvellement** émis en 2019 étaient de **469**, dont 339 (soit **72,28**%) ont été déposées par des non-résidents. Ce total est **a augmenté de 2,40**% par rapport à l'année précédente (458).

Cependant, il faut se rappeler que les nombres des certificats émis dépendent toujours des nombres de demandes reçues.

#### Nombre de certificats de renouvellement délivrés

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Résidents	24	32	43	37	29	40	38
Non rés.	625	1 249	207	200	202	308	190
Total	649	1 281	250	237	231	348	228

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total	%
Résidents	58	114	106	21	151	52	57	130	932	12,28
Non rés.	189	219	470	636	963	458	401	339	6656	87,72
Total	247	333	576	657	1114	510	458	469	7588	100



#### 3.4. LES NOMS COMMERCIAUX

# 3.4.1. Demandes d'enregistrement

Il y a eu **18 dépôts** de noms commerciaux en 2019. Ce nombre **a diminué de 31,14**% par rapport à l'année précédente (**31 dépôts**).

La majorité des dépôts provenait de la localité d'Antananarivo et de ses environs et la plupart des demandes était déposée au nom de **personnes morales**.

Beaucoup de dénominations ont été déposées dans le secteur tertiaire (commerce, services...).

#### Répartition mensuelle des dépôts en 2019

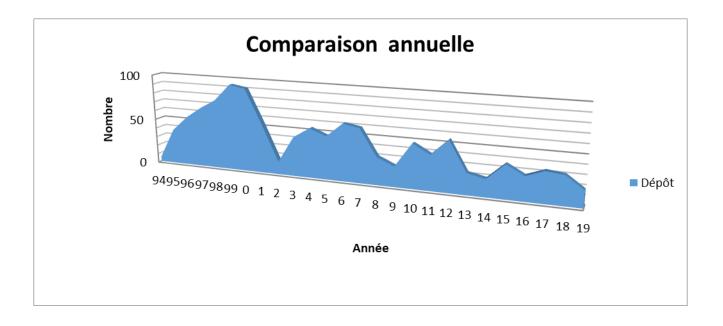
Mois	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	%
Résidents	1	2	3	2	1	1	1	0	0	2	3	2	18	100
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	3	2	1	1	1	0	0	2	3	2	18	100

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994, 1054 demandes d'enregistrement ont été reçues dont la quasitotalité (97,15%) a été déposée par des résidents.

# Répartition annuelle des dépôts de noms commerciaux

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	5	38	54	66	76	94	90	53	14	43	52	46	53	55	26	22	44
Non rés.	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	1	9	4	4	0	4
Total	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48

Année	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Résidents	35	54	22	19	36	26	33	31	18	1105	97,23
Non rés.	3	1	1	0	0	0	0	0	0	31	2.77
Total	38	55	23	19	36	26	33	31	18	1136	100

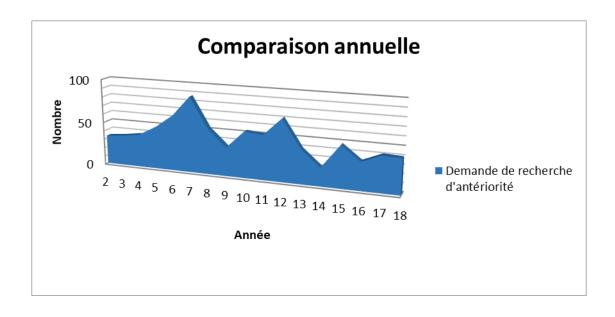


#### 3.4.2. Recherches d'antériorité de noms commerciaux

Cette année, le nombre de recherche d'antériorité est de 40 demandes tel que l'année précédente (40).

#### Comparaison annuelle des demandes de recherche d'antériorité de noms commerciaux

	Année	02	03	04	05	06	07	08	09	
	Nombre	33	35	38	49	64	87	52	33	
Année	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Nombre	53	51	71	39	21	48	32	41	40	



#### 3.4.3. Inscriptions au Registre

Pour l'année 2019, on a reçu **01** demande d'inscription au Registre sur les noms commerciaux, l'opération consiste à un changement d'adresse. Ce type de demande est toujours très rare.

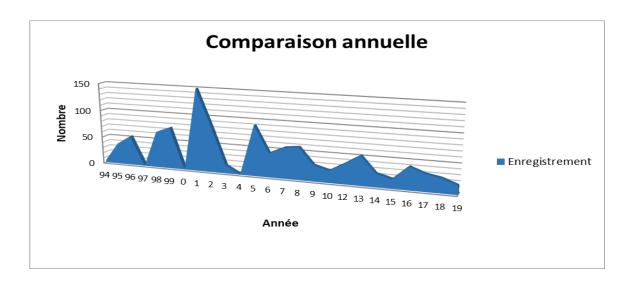
# 3.4.4. Enregistrement de noms commerciaux

L'Office a procédé en 2019 à l'enregistrement de 26 noms commerciaux.

Depuis l'ouverture de l'Office en 1994 jusqu'à la fin 2019, **1080** noms commerciaux ont été enregistrés sur un **total de 1136** dépôts, soit un **taux d'enregistrement de 95,07%.** 

# Comparaison annuelle des enregistrements de noms commerciaux effectués

Année	94	95	96	97	98	99	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10
Résidents	4	38	54	0	66	76	0	14 9	83	14	0	91	43	50	55	25	22
Non rés.	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	6	4	4	0
Total	4	38	54	0	66	76	0	15 0	84	14	0	92	44	56	59	29	22
Année		11	12	13		14	15	16	1	17	18		19		Total		%
Résidents		43	36	52		23	17	40	3	31	26		14		1052	!	97,41
Non rés.		4	01	01		1	0	1		0	0		2		28		2,59
Total		47	37	53		24	17	41	3	31	26		16		1080		100



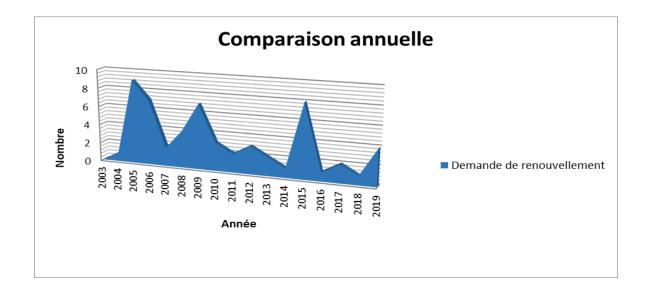
# 3.4.5. Renouvellement d'enregistrement de noms commerciaux

En 2019, l'Office a reçu 04 demandes de renouvellement de noms commerciaux. Le nombre de demande **a augmenté** par rapport à l'année précédente (01).

# Comparaison annuelle des demandes de renouvellement :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	0	1	9	7	2	4	7	3	2

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Nombre	3	2	1	8	1	2	1	4	53





#### IV. DOCUMENTATION - INFORMATION - COMMUNICATION

#### 4.1. <u>Documentation</u>

Dans le cadre de la diffusion des informations relatives à la propriété industrielle ainsi que de la sensibilisation sur les activités menées par l'OMPI et les services qu'elle fournit, la « *Bibliothèque dépositaire* » continue à être alimenté par l'OMPI et à être ouvert au public auprès de l'OMAPI. Pour l'année 2019, onze ouvrages ont été reçus de l'OMPI.

Par ailleurs, l'OMAPI dispose d'une importante documentation technique composée en grande partie de documents de brevets (c'est-à-dire des demandes de brevets publiées ou des brevets proprement dits) obtenus grâce à la coopération avec l'OEB, l'OAPI et des offices nationaux de propriété industrielle de divers pays (INPI, JPO, USPTO, etc.). Il est à noter que les documents de brevet sont très utiles pour un chercheur - voire tout public- car ils permettent d'effectuer une véritable veille technologique.

D'autres documents *non brevets* sont disponibles (traités internationaux administrés par l'OMPI, législations nationales de divers pays en matière de propriété industrielle, publications diverses émanant des offices de propriété industrielle, etc.).

De cet important fond documentaire, 44 consultations sont relevées pour l'année 2019.

En outre, le Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) implanté à l'OMAPI et inauguré par le Ministre de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé durant la célébration de la Journée Mondiale de la Propriété Intellectuelle du 26 avril 2016 reste toujours fonctionnel. Au cours de cette année, 14 demandes de consultation les bases de données de ce Centre ont été satisfaites.

#### 4.2. Informations

#### 4.2.1. Visites

Tout au long de l'année 2019, l'Office a eu la visite de diverses personnes de différents domaines venues s'enquérir des questions relatives à la propriété industrielle, voire intellectuelle.

Une baisse des demandes renseignements a été constatée pour l'année 2019. Cette évolution décroissante pourrait être expliquée par divers facteurs : économique, social, voire politique. Le nombre de visiteurs a ainsi diminué, sans pour autant altérer la qualité des renseignements qui ont été fournis, non seulement aux utilisateurs réels et potentiels de la propriété industrielle, mais aussi au grand public, notamment des étudiants. Les visiteurs issus de tout secteurs confondus (chercheurs, artisans, étudiants,...), ajouté des demandes de renseignements, ont atteint le nombre de 3058 pour l'année 2019.

Quant aux demandes de renseignements en vue de l'exercice des droits (poursuite d'atteintes aux droits rattachés à un actif de propriété industrielle), celles-ci accusent une légère baisse par rapport à l'année précédente et s'est élevé à 38.

#### 4.2.2. Publication

La fréquence des publications de la *Gazette Officielle de la Propriété Industrielle (GOPI)* a respecté le calendrier établi. 13 numéros ont été publiés pour l'année 2019.

Ces publications englobent aussi les éditions spéciales, les renouvellements et les enregistrements de marques dans le cadre du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

#### 4 3. Campagne de médiatisation et de sensibilisation

Pour l'année 2019, la campagne de sensibilisation de proximité a été menée sous le slogan **"Ensemble, faire avancer la propriété industrielle**". L'objectif en a été de couvrir les 22 Régions de Madagascar, la stratégie ayant été focalisée sur la visite d'entreprises et la prospection.



La réalisation pratique de la campagne a été, en partie, confiée à trois agents temporairement recrutés pour effectuer les visites d'entreprise dans certaines Régions, notamment les régions Est, Nord-Est et la partie Sud Est de Madagascar. La durée de chaque mission de sensibilisation est comprise entre une et deux



semaines, en fonction de la région visitée. Des techniciens des services techniques ont de même été mobilisés pour couvrir l'intégralité du territoire, en l'occurrence les 22 Régions.

Dans l'optique de prioriser la qualité des services et de de s'assurer ainsi de la satisfaction des utilisateurs du système de propriété industrielle, des questionnaires ont été préalablement conçus pour chaque mission pour une meilleure récolte des besoins et exigences formulées par les interlocuteurs par rapport aux prestations de l'Office.

Ces informations seront par la suite utilisées pour améliorer continuellement nos services.

Les missions de sensibilisation visent, en outre, à renforcer les relations avec les parties prenantes de chaque Région. Ceci se traduit par la récolte d'un maximum d'informations quant à l'utilisation du système de propriété industrielle par chacun, et par l'apport d'informations à leur endroit, notamment les réponses aux diverses questions formulées. Il s'agit, par ailleurs, d'une opportunité pour procéder à des prospections pour identifier les utilisateurs potentiels du système de propriété industrielle et de les sensibiliser sur ce propos.



Au total nous avons réussi à visiter 1126 déposants, entreprises, particuliers, groupements et artisans confondus. Une planification des visites et le calendrier y afférent ont été élaborés préalablement par l'Office et exécutés par les agents de visite et les techniciens de l'Office concernés. Avant d'exécuter leur mission, ces agents ont bénéficié de séances de renforcement des capacités sur la propriété intellectuelle en général et sur la



propriété industrielle en particulier. Par ailleurs, des regroupements périodiques ont été tenus dans les locaux de l'Office.

Le traitement des informations recueillies sur les 1126 visites d'entreprises a été compilé par l'Office. Les fiches de visite de chaque entreprise serviront d'outil pour les futures actions de sensibilisation.

La sensibilisation a été bénéfique non seulement pour l'Office qui a obtenu suffisamment de nouvelles informations pour procéder à des améliorations de ses prestations, mais aussi pour

les entreprises visitées qui ont été éclairées sur les avantages de l'utilisation du système de propriété industrielle et l'exploitation des titres de propriété industrielle. 151 nouvelles entreprises ont été prospectées.

Le tableau ci-après représente les zones sensibilisées durant la compagne de 2019 :

Régions		Villes
VAKINANKARATRA	1	Antsirabe
MENABE	1	Morondava
AMORON'I MANIA	1	Ambositra
HAUTE MATSIATRA	1	Fianarantsoa
VATOVAVY FITOVINANY	1	Mananjary, Manakara
ATSIMO ATSINANANA	1	Farafangana
IHOROMBE	1	Ihosy
ATSIMO ANDREFANA	1	Tuléar
ANOSY	1	Tolagnaro
SAVA	1	Antalaha
SOFIA	1	Antsohihy
BOENY	1	Mahajanga
BETSIBOKA	1	Maevantanana
BONGOLAVA	1	Tsiroanomandidy
ITASY	1	Arivonimamo
ANALANJIROFO	1	Soanierana Invongo
ANTSINANANA	1	Toamasina
ALAOTRA MANGORO	1	Ambatondrazaka, Amparafaravola
Total	19	

La campagne de sensibilisation a connu un succès auprès des entreprises et des individus approchés. Les résultats de cette campagne ont été positifs pour l'Office. Les efforts d'amélioration effectués par l'Office ont été félicités et encouragés par les utilisateurs réels et potentiels du système de propriété industrielle touchés par cette campagne.







# 4. 4. Formation sur la propriété industrielle

#### 4.4.1. Formation reçue

# a) À Madagascar:

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités du personnel de l'Office, ses agents sont encouragés à suivre les cours d'enseignements à distance fournis par l'Académie de l'OMPI. Par ailleurs, des programmes de renforcement des capacités sont aussi disponibles auprès d'autres plateformes, telle que le WTO E-Learning. Au cours de l'année 2019, 06 employés de l'Office ont bénéficié de ces programme d'enseignement à distance qui portait sur :

- Cours Général de propriété intellectuelle (DL 101) ;
- Introduction du Traité de Coopération en matière de Brevet (DL 101 PCT);
- Les marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques (DL 302);
- Principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL 320);
- Gestion collective des d'auteurs à l'intention des juristes (DL 501);
- Les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (WTO E-Learning).

# b) À l'étranger :

Des agents de l'OMAPI ont, par ailleurs, bénéficié de formations dans le cadre de Programmes de renforcement des capacités qui ont eu lieu auprès d'organismes de propriété industrielle étrangers :

 Participation de Mesdames RANDRIANARIMANA Onisoa Lalao et ANDOHARINJAKA Holly Mampionona au Cours de formation sur les marques qui a eu lieu à Casablanca du 01<sup>er</sup> au 12 Juillet 2019.

#### 4.4.2. Formation/information octroyée

Inculquer la culture de Propriété Industrielle fait partie de la stratégie de sensibilisation de l'OMAPI. A défaut de pouvoir insérer la Propriété Industrielle dans les programmes scolaires, une sensibilisation de passage auprès des établissements scolaires a été la stratégie adoptée.

De même, au niveau des universités, un renforcement des connaissances en la matière est nécessaire, particulièrement pour les étudiants en droit et dans le domaine de la recherche. Se traduisant par des présentations power point, des formations ont été octroyées et des informations ont été récoltés pour pouvoirs évaluer la compréhension et l'appréciation des élèves et/ou étudiants. De manière générale, une approche participative a été adoptée et la généralité sur la Propriété Industrielle a stimulé la curiosité des participants.

Ces interventions ont eues lieu à l'attention des entités ci-après :

- Université ISM Ambatonakanga (25 janvier 2019 Antananarivo)
- Université Catholique de Madagascar (février mars 2019 Antananarivo )
- Université ASJA (04 mars 2019 Antsirabe)
- Université ESVA (05 mars 2019 Antsirabe)
- Les élèves du secondaire de l'Alliance (07 mars 2019 Morondava)
- Les élèves du secondaire du Lycée St Joseph Ouvrier Tanambao (20 mars 2019 Fianarantsoa)
- EMIT Université (21 mars 2019 Fianarantsoa)
- Lycée St Joseph de Cluny Tambohobe (21 mars 2019 Fianarantsoa)
- ISTE Ambalapaiso (22 mars 2019 Fianarantsoa)
- Université de Fianarantsoa Faculté de Science (22 mars 2019 Fianarantsoa)
- Direction Inter-régionale du MICA Toliara (21 mai 2019 Toliara)
- Université la Fraternité (08 août 2019 – Antananarivo)
- Université de Fianarantsoa Faculté sciences de la Vie (18 août 2019 Fianarantsoa)
- Université de Fianarantsoa Faculté Physique Chimie et Mathématique (19 août 2019 Fianarantsoa)
- CCI Mahajanga Généralité sur la Propriété Industrielle et le CATI (23 septembre 2019 Mahajanga)
- MICA BETSIBOKA Généralité de la PI et CATI (24 septembre 2019 Maevatanana)
- Faculté des Sciences Université d'Antananarivo
- Formation sur la propriété industrielle, la promotion et le développement du Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation à l'endroit des Directeurs Régionaux du MICA (19 au 21 Novembre 2019)

## 4.5. Participation à des réunions ou manifestations économiques

L'OMAPI a participé à diverses manifestations économiques pour présenter les tenants et aboutissants de la propriété industrielle et de l'OMAPI :

- Atelier national sur le commerce électronique (6 7 Février 2019)
- Conférence et restitution des travaux des étudiants de licence 3 des universités de Nantes et de l'IST sur les perspectives de développement de la ville d'Antananarivo (7 février 2019)
- Conférence-débat sous le thème : « La participation de l'Etat et ses démembrements à un arbitrage relatif aux investissements » (28 mars 2019)
- Conférence-débat dans le cadre du projet : « améliorer les connaissances des utilisateurs potentiels sur les possibilités et avantages de recourir aux MARL » (28 mars 2019)
- ASIA ENJOY: exposition sur la culture asiatique (30 Mars au 07 Avril 2019)
- Foire Internationale de Madagascar (FIM) (23 au 26 Mai 2019)
- Alliance pour l'industrie durable de Madagascar Baromètre de l'industrialisation de Madagascar, 3<sup>ème</sup> édition (20 juin 2019)
- Atelier d'échange de bonnes pratiques avec l'USPTO concernant l'enregistrement des marques (22, 23 aout 2019)
- KANTO GASIKARA: manandratra ny vita malagasy (28 au 30 aout 2019)
- Foire internationale de l'Agriculture 2 (12 au 15 Septembre 2019)
- Cérémonie de lancement officiel de l'Association pour la Promotion de l'Entreprenariat de l'Ecole Polytechnique d'Antananarivo - APEESPA (17 Septembre 2019)
- Consultation sous régionale sur le renforcement des académies nationales des sciences dans les PMA à l'appui du programme 2030 (18, 19 septembre 2019)
- Célébration de la journée internationale des coopératives (JIC) (11 et 12 Octobre 2019)
- Salon International de l'Habitat, Forello Expo Tanjombato (17 au 20 octobre 2019)
- Salon VOATRA, Jardin emblématique d'Anosy, Antananarivo (25 et 26 octobre 2019)
- Conférence ARIPO-OMPI-OAPI sur la propriété intellectuelle (6 au 8 novembre 2019)
- Séance de formation sur le Centre d'appui à la technologie et à l'innovation organisée par le MICA à l'attention des DIRIs Analamanga, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Vakinankaratra, Sofia, Itasy, Betsiboka, Menabe, PIC (Nosy be, Tuléar, Diégo) et les agents du MICA (19 au 21 novembre 2019)
- Journée de l'industrialisation de l'Afrique : lancement u programme Pays ONUDI-MADAGASCAR (21 novembre 2019)
- Validation du projet d'arrêté interministériel déterminant les conditions d'ouverture et d'exploitation des établissements de fabrication, d'importation destinées à la vente en gros et de dispensation de produits finis et de produits assimilés de la Médecine Traditionnelle et Complémentaire (20 novembre 2019)

- Première réunion du groupe restreint sur la protection et la valorisation des connaissances traditionnelles associées à la biodiversité (29 novembre 2019)
- Atelier national de validation de la Politique Qualité des Produits Agricoles (PQPA) (16 décembre 2019)
- Séminaire national sur les négociations commerciales internationales ; 18- 19 décembre 2019

#### V. RELATIONS INTERNATIONALES

L'OMAPI étant l'interlocuteur direct de Madagascar avec l'OMPI, il entretient des relations privilégiées avec l'organisation tout en maintenant ses relations de collaboration avec les autres organismes nationaux et régionaux de propriété industrielle. La participation du pays à différentes réunions internationales témoigne du succès de ces collaborations :

- 17è session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (22 au 26 juillet 2019, Genève, SUISSE) à laquelle a participé Mademoiselle RAHARINONY Manitra, Chef de Service d'Enregistrement International des Marques.
- Quatorzième session du Comité consultatif sur l'application des droits (2 au 4 Septembre 2019, Genève, SUISSE). Madame RAFANOTSIMIVA Naharisoa Oby, Coordinateur Juridique, a représenté Madagascar à cet évènement.
- 59ème série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI (Genève, 30 septembre au 09 octobre 2019) durant laquelle Madagascar a été représenté par Monsieur Fabrice RAHARIJAONA, Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, ainsi que Monsieur RAVOARAHARISON Christian Claude, Directeur Général de l'OMAPI.
- Conférence OMPI/OAPI/ARIPO sur la Propriété Intellectuelle, l'Innovation et la valeur ajoutée pour la compétitivité des entreprises et le développement durable en Afrique (06 au 08 Novembre 2019) qui s'est vue la participation de Madame ANDRIANARIVO Lalaina Priscilla, Directeur de l'Administration de la Propriété Industrielle.

#### VI. LÉGISLATION ET APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Améliorer le climat des affaires à Madagascar ainsi que le rang du pays dans le « doing business » constituent les motivations majeures dans l'amélioration du cadre législatif de la propriété industrielle. En effet, seule la mise en place d'une sécurité suffisante pour les actifs immatériels des investisseurs pourra inciter et encourager la créativité, l'innovation et l'investissement.

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par l'OMAPI, démarche qui a abouti à l'obtention du certificat ISO 9001 : 2015, une veille juridique est menée pour assurer la proactivité de l'Office et, partant, une meilleure administration de la propriété industrielle à Madagascar. La veille juridique consiste à se tenir au courant de tout fait pertinent qui pourrait impacter sur l'administration de la propriété industrielle à Madagascar. D'une manière générale, elle se traduit, notamment, par des échanges d'informations ou la participation à des évènements ayant trait de près ou de loin à la propriété industrielle, mais aussi à procéder à une analyse des textes juridiques pertinents pour ensuite formuler des recommandations.

## 6.1. La réforme du cadre juridique de la propriété industrielle de Madagascar :

Une rencontre avec la nouvelle Directeur des Affaires Juridiques auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) a permis d'échanger des informations en ce qui concerne les attributions de l'OMAPI et le cadre juridique de la propriété industrielle à Madagascar.

Relance a ainsi été faite concernant le Projet de Décret d'application de la Loi n°2017-049 du 16 février 2018 portant régime de protection de la propriété industrielle à Madagascar. Le document, ainsi que ses annexes et la version malgache dans son intégralité, ont été remis en vue de leur inscription à l'ordre du jour du Conseil du Gouvernement. Quelques observations ont été sur la forme du document ont été formulées par le MICA et tenu compte par l'OMAPI.

Divers projets de Décrets d'application ayant été étudiés en Conseil de Gouvernement vers la fin de l'année 2019, aucune information n'est néanmoins reçue quant à la situation actuelle du projet de Décret sur la propriété industrielle.

Par ailleurs, la Loi n°2017-049 semble toujours en attente de sa publication dans le Journal Officiel de la République de Madagascar.

Quoiqu'il en soit, les préparations en vue de la vulgarisation du nouveau cadre juridique sont en cours au sein de la Coordination Juridique.

#### 6.2. Projet d'adhésion de Madagascar à quelques traités internationaux relatifs à la propriété industrielle :

La procédure relative à l'adhésion de Madagascar aux traités internationaux ci-après s'est trouvée en stagnation durant l'année 2019 :

- o l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ;
- o l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des indications géographiques et leur enregistrement international ;
- o l'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971 concernant la classification internationale des brevets ;
- o l'Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels ;
- l'Arrangement de Nice du 15 juin 1957 concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques;
- o l'Arrangement de Vienne du 12 juin 1973 instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

Le changement du Gouvernement, et, partant, des responsables concernés par cette procédure pourrait expliquer cette absence de progression de la procédure. Quoiqu'il en soit, suivi constante, voire relances, est toujours entrepris par la coordination juridique sur ce sujet.

## 6.3. Suivi des contentieux en propriété industrielle.

#### 6.3.1. Procédures en contentieux suivies :

Une nette croissance peut être constatée concernant le volume des contentieux suivis par l'OMAPI tout au long de l'année 2019.

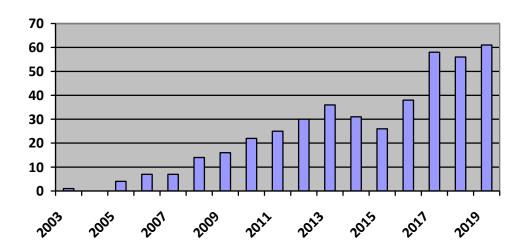
Soixante et une (61) procédures ont été suivies durant l'année 2019, comprenant celles qui se sont déroulé auprès de la justice et celles devant les forces de l'ordre. Il y a 24 desdites procédures ont été introduites au cours de l'année 2019, tandis que le reste constitue la poursuite de procédures entamées auparavant dont la plus ancienne date de l'année 2013 et est pendante devant la Cour d'Appel.

Une hausse de 3,44 % est notée par rapport au volume des contentieux suivis durant l'année 2017.

Le tableau et la figure ci-après illustrent l'évolution du volume des procédures judiciaires suivies par l'OMAPI au cours des années.

ANNÉE	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
NOMBRE	1	1	0	4	7	7	14	16	22

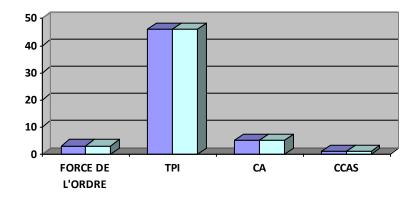
ANNÉE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE	25	30	36	31	26	38	58	56	61



La statistique supra fait état des procédures qui se sont déroulé en présence de l'OMAPI ou dans lesquelles l'Office a été partie. En effet, d'autres procédures en contentieux mettant en cause la propriété industrielle se sont déroulées en l'absence de l'OMAPI.

Les 61 procédures suivies par l'OMAPI sont réparties comme suit :

INSTANCE	FORCE DE L'ORDRE	TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE	COUR D'APPEL	COUR DE CASSATION
VOLUME	4	47	10	0



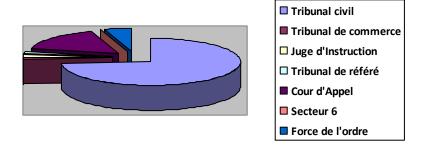
Il importe de signaler que les procédures extrajudiciaires sont de plus en plus recourues par les utilisateurs du système de propriété industrielle. Certes, ces derniers cas accusent un nombre très peu élevé mais ils méritent d'être cités en raison de leur croissance par rapport aux années précédentes. Il s'agit d'une des répercutions de la campagne de sensibilisation de proximité qui ont été entreprises ces dernières années par l'OMAPI. En addition, les demandes de renseignements relatifs aux démarches à entreprendre face à une atteinte aux droits de propriété industrielle se sont fait rares par rapport à l'année précédente, s'élevant à 37 dont 16 ont demandé rendez-vous auprès de la Coordination Juridique de l'OMAPI et le reste par voie téléphonique et électronique.

#### 6.3.2. Répartition des contentieux suivis :

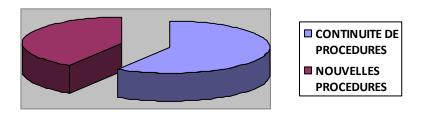
La poursuite et la répression des atteintes aux droits de propriété industrielle sont assurées par les entités en charge de la mise en application de la loi, principalement la justice et les forces de l'ordre.

L'OMAPI est parfois sollicité par la police afin de fournir des renseignements concernant un actif de propriété industrielle (brevet d'invention, marque, dessin ou modèle industriel ou nom commercial). Pour cette année 2019, les éclaircissements de l'Office ont été requis dans quatre (4) affaires qui ont fait l'objet d'enquêtes auprès de la force de l'ordre.

En ce qui concerne la justice, quarante-cinq (45) procédures se sont déroulé devant le tribunal civil ordinaire, une (01) devant le juge d'instruction, une (01) devant le tribunal commercial, une (01) devant le tribunal statuant en matière de référé civil , et dix (10) devant la Cour d'Appel. Plusieurs procédures font parfois l'objet d'une jonction prononcée par le tribunal, notamment lorsque les litiges concernent les mêmes parties. La répartition peut être illustrée par le graphique ci-après :



Des soixante-une (61) procédures qui ont été suivies, vingt-trois (23) sont nouvelles et le reste constitue la continuité de procédures introduites antérieurement. Ce chiffre représente 41,06% de la totalité des procédures suivies. La plus ancienne a débuté en 2006 et oppose la Société KRAFT FOODS HOLDING INC à la Société BRITVIC SOFT DRINKS LTD et à l'OMAPI concernant la marque « TANG ». Cette procédure est actuellement pendante auprès de la Cour de Cassation.



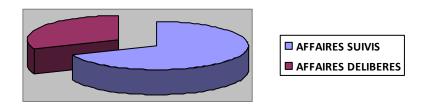
#### 6.3.3. Objet des contentieux :

La législation malgache actuellement en vigueur prévoit des dispositions relatives à la protection des inventions, des marques, des dessins et modèles industriels, des noms commerciaux et à la répression de la concurrence déloyale.

Pour l'année 2019, les contentieux ont porté presque exclusivement sur les marques, une seule marque pouvant faire l'objet de plusieurs procédures. L'unique exception concerne une procédure judiciaire concernant un nom commercial.

#### 6.3.4. Exécution des décisions de justice :

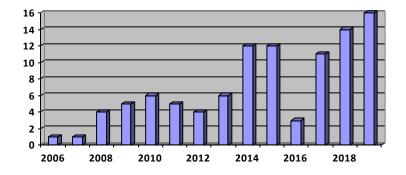
En général, l'OMAPI est notifié de l'issue des contentieux judiciaires relatifs à la propriété industrielle, qu'il ait été impliqué dans la procédure ou non, afin de procéder à l'exécution des décisions de justice. L'inscription de telles décisions aux registres tenus par l'Office est impérative pour leur opposabilité aux tiers. De toutes les procédures suivies durant l'année 2019, 28 affaires ont été délibérées. Il est à noter que le délibéré constitue une étape dans un procès pendant lequel la justice rend sa décision. Ladite décision n'est cependant revêtue de la force exécutoire et ne sera ainsi opposable qu'après réception de la grosse y afférente par les parties au procès et les tiers.



Par ailleurs, l'OMAPI a reçu 16 grosses de décisions de justice (ordonnances, jugements, arrêts) tout au long de l'année 2019, ce qui accuse une légère hausse par rapport à l'année 2018. Le tableau et la figure ciaprès illustrent l'évolution en nombre des décisions de justice revêtues de la force exécutoire reçues par l'OMAPI.

ANNEE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
NOMBRE	01	01	01	04	05	06	05	04	07	12

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
NOMBRE	12	03	11	14	16



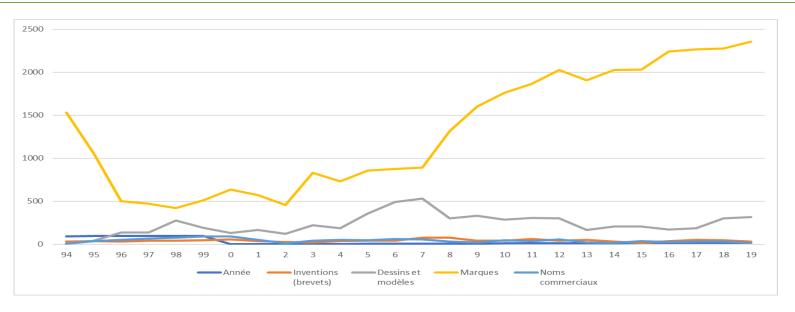
De l'ensemble des décisions de justice qui ont été exécutées par l'Office tout au long de l'année 2019, six (06) ont ordonné l'annulation de l'enregistrement de marques, tandis que deux (02) ont ordonné l'enregistrement de marques. Quatre (4) décisions de refus d'enregistrement de marques ont été annulées par le tribunal. Des inscriptions au registre des marques ont été faites, portant notamment sur la suspension de toute inscription relative à des marques enregistrées.

# **ANNEXES**

# **STATISTIQUES 1994-2019**

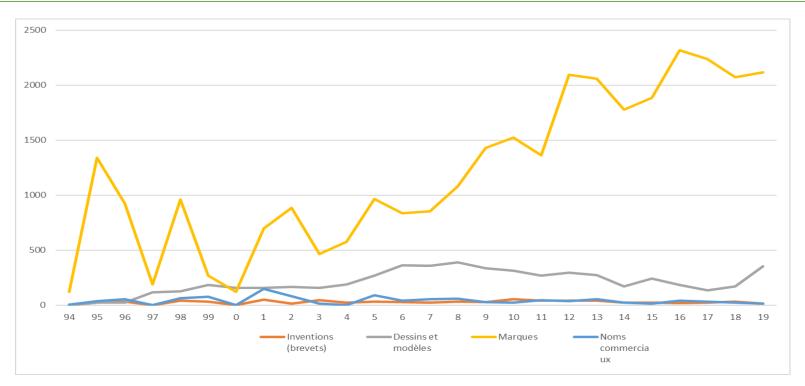
# 1. NOMBRE DE DEMANDES DE TITRES REÇUES

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Inventions (brevets)	30	38	30	44	44	47	55	38	29	23	38	42	44	77	77	44	43	61	44	51	34	19	37	51	46	30	1 116	3%
Dessins et modèles	10	42	137	138	279	190	133	165	124	223	187	356	490	531	304	332	286	309	303	169	207	206	170	186	300	318	6 095	14%
Marques	1530	1 056	500	473	420	510	635	572	455	831	732	858	878	894	1317	1604	1764	1868	2 029	1 908	2 025	2031	2241	2267	2278	2357	34 033	80%
Noms commerciaux	5	38	54	66	76	94	91	54	14	43	54	47	62	59	30	22	48	38	55	23	19	36	26	33	31	18	1 136	3%
Total	1 575	1 174	721	721	819	841	914	829	622	1 120	1 011	1 303	1 474	1 561	1 728	2 002	2 141	2 276	2 431	2 151	2 285	2292	2474	2537	2655	2723	42 380	100%



# 2. NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

Année	94	95	96	97	98	99	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	Total	%
Inventions (brevets)	0	25	31	2	43	35	0	51	15	48	26	32	28	25	35	27	55	41	44	40	24	23	19	23	31	15	738	2%
Dessins et modèles	2	22	23	118	126	183	160	158	167	157	190	268	362	361	391	336	313	271	295	274	172	244	185	134	173	356	5 441	14%
Marques	121	1339	925	187	961	269	120	700	885	465	577	968	835	855	1084	1430	1525	1363	2095	2059	1778	1884	2318	2237	2072	2116	31 168	81%
Noms commercia ux	4	38	54	0	66	76	0	150	84	14	0	92	44	56	59	29	22	47	37	53	24	17	41	31	26	16	1 080	3%
Total	127	1 424	1 033	307	1 196	563	280	1 059	1 151	684	793	1 360	1 269	1 297	1 569	1 815	1 915	1 721	2 471	2 418	1 997	2168	2544	2424	2302	2503	38 427	100%



3. DEMANDES DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS									
	RÉSID	ENTS	NON RÉSIDENTS	TOTAL					
	Nombre	%	Nombre %	TOTAL					
Inventions (brevets)	212	19%	904 81%	1 116					
Dessins et modèles	5 917	97%	178 3%	6 095					
Marques	11 837	35%	22196 65%	34 033					
Noms commerciaux	1 105	97%	31 3%	1 136					

4. DÉLIVRANCE DE TITRES SELON LES RÉSIDENCES DES DÉPOSANTS									
	RÉSIDENTS NON RÉSIDE								
	Nombre	%	Nombre	%	TOTAL				
Inventions (brevets)	110	10%	628	85%	738				
Dessins et modèles	5285	97%	156	3%	5 441				
Marques	11 115	36%	20 053	64%	31 168				
Noms commerciaux	1 052	97%	28	3%	1 080				

5. TAUX DE DÉLIVRANCE DE	TITRES DE PR	OPRIÉTÉ II	NDUSTRIELLE
5.1 RÉSIDENTS			
	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	212	110	52%
Dessins et modèles	5 917	5 285	89%
Marques	11837	11 115	94%
Noms commerciaux	1 105	1 052	95%
TOTAL	19 071	17 562	92%

5.2 NON RESIDENTS			
	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	904	628	69%
Dessins et modèles	178	156	88%
Marques	22 196	20 053	90%
Noms commerciaux	31	28	90%
TOTAL	23 309	20 865	90%

5.3 TOTAL GÉNÉRAL			
	Dépôts	Titres	%
Inventions (brevets)	1 116	738	66%
Dessins et modèles	6 095	5441	89%
Marques	34 033	31168	92%
Noms commerciaux	1 136	1080	95%
TOTAL	42 380	38 427	91%

# **ABRÉVIATIONS**

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce

AFOa : Accord instituant un cadre pour un Accord de Partenariat Economique entre les Etats

de l'Afrique Oriental et Austral

APA : Accès et Partage des Avantages relatives à l'exploitation des ressources génétiques

BIANCO: Bureau Indépendant Anti-Corruption

**CATI** : Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation

**CIB** : Classification Internationale des Brevets

**CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le

développement

**CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

**CRDA** : Commission de Réforme du Droit des Affaires auprès du Ministère de la

**Justice** 

DCTP : Développement des Compétences Techniques et Professionnelles

**ENMG**: Ecole Nationale de la Magistrature et du Greffe

**EPC** : Examen de la Politique Nationale

**EPN**: Etablissements Publics Nationaux

**FED** : Fonds Economique de Développement

FOFIFA : Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny eny

Ambanivohitra

**FIVMPAMA**: Fivondronan'ny Mpandraraha Malagasy

**GOPI** : Gazette Officielle de la Propriété Industrielle

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (France)

JPO : Japan Patent Office (Office Japonais des Brevets)

MIDSP : Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé

OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

**OEB** : Office Européen des Brevets

**OMAPI**: Office Malgache de la Propriété Industrielle

**OMC**: Organisation Mondiale du Commerce

**OMDA** : Office Malagasy du Droit d'Auteur

**OMPI** : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**PCT**: Patent Cooperation Treaty (Traité de coopération en matière de brevets)

PMA : Pays les Mons Avancés

**SADC**: Southern African Development Community

**SAGE** : Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement

SIM : Syndicat des Industries de Madagascar

**SIQOI** : Signes d'identification de la Qualité et des produits dans l'Océan Indien

TIRPAA : Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et

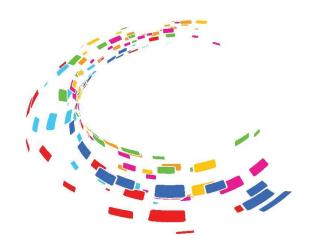
l'Agriculture

**UCM** : Université Catholique de Madagascar

**UE** : Union Européenne

**USPTO**: United States Patent and Trademark Office (Office des Brevets et des Marques des

États-Unis d'Amérique)





Lot VH 69 Volosarika Ambanidia, B.P. 8237 - Antananarivo 101 - Madagascar Tél. : (+261 20) 22 335 02

Mobile: (261 34) 46 692 56 E-mail: omapi@moov.mg Site web: www.omapi.mg